

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 14/11/2011
Réception par le Prefet : 14/11/2011
Publication : 16/11/2011



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2011-11-3-2

Séance du mercredi 9 novembre 2011

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

PORT RHENAN DE MULHOUSE-OTTMARSHEIM ALLONGEMENT DE LA VOIE FERREE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'accorder une subvention de 50 500 € à la CCISAM, soit 25 % du coût estimatif hors taxes des travaux de rallongement de la voie ferrée. Les crédits seront prélevés sur le programme A293, chapitre 204, fonction 64, nature 20418 ;
- Approuve la convention afférente à ces travaux jointe à la présente délibération, et autorise le Président à la signer.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions